

## PROTECTION SOCIALE

### SÉCURITÉ SOCIALE : ORGANISATION, FINANCEMENT

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS  
ET DE LA SANTÉ

MINISTÈRE DE L'ACTION  
ET DES COMPTES PUBLICS

#### **Décision d'agrément du 16 décembre 2019 pour l'exercice de la fonction d'agent de contrôle**

NOR : SSAS1930833X

La directrice de la sécurité sociale,

Vu les articles L. 114-10 et L. 243-9 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté ministériel du 23 avril 2017 fixant les conditions d'agrément et d'assermentation des agents et des praticiens-conseils chargés du contrôle de l'application des législations de sécurité sociale ;

Vu la demande présentée par Mme Malika ANGER, directrice de l'Établissement national des invalides de la marine (Enim) en date du 29 octobre 2019 ;

Vu la décision de Mme Mathilde LIGNOT-LELOUP, directrice de la sécurité sociale, en date du 12 février 2019, autorisant M. Pascal TERRIEN à exercer provisoirement les fonctions d'agent de contrôle de l'Établissement national des invalides de la marine (Enim) à effet du 13 février 2019 pour une durée d'un an,

Décide :

M. Pascal TERRIEN, né le 7 décembre 1973 à Lannion (Côtes-d'Armor), est agréé en qualité d'agent de contrôle de l'Établissement national des invalides de la marine (Enim) à effet du 17 décembre 2019.

Cette décision d'agrément est publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 16 décembre 2019.

*La directrice de la sécurité sociale,*  
MATHILDE LIGNOT-LELOUP